

## Cérémonie du Printemps afro-créole

Le vendredi 10 mai 2019, à 15 h00

*Salons de la préfecture de la Moselle*

Allocution par M. Olivier GIROD, Directeur de cabinet

Monsieur le député de la Moselle,

Madame la députée européenne,

Monsieur le président de Metz-Métropole,

Madame la 1<sup>re</sup> adjointe au maire de Metz,

Monsieur le maire de Jury,

Messieurs les conseillers régionaux de la région Grand-Est,

Monsieur le président de l'association du Printemps afro-créole,

Monsieur le proviseur du lycée du bâtiment de Montigny-lès-Metz,

Chers élèves,

Mesdames, Messieurs,

c'est un plaisir d'accueillir aujourd'hui les élèves du lycée du bâtiment de Montigny-lès-Metz dans les salons d'honneur de la préfecture de la Moselle pour cette cérémonie d'hommage aux victimes de l'esclavage, organisée en lien avec M. RANO, président dynamique et engagé de l'association du Printemps afro-créole de Lorraine.

Instituée en 2006, la « journée nationale des Mémoires de la Traite, de l'Esclavage et de leurs Abolitions » a pour vocation d'honorer chaque année le souvenir des victimes des traites et de

commémorer l'abolition de l'esclavage. Cette année, le thème national des commémorations s'intitule « Représenter l'esclavage de la traite aux abolitions ». Le fait esclavagiste est de plus en plus étudié par les historiens et les pouvoirs publics soutiennent toutes les démarches permettant d'exploiter les archives et d'éclairer ce commerce sordide et indigne.

Pour la préfecture de la Moselle, cet évènement est l'occasion de réunir, en partenariat avec l'association du Printemps afro-créole, les pouvoirs publics et les acteurs associatifs et éducatifs pour assumer collectivement ce lourd passé de l'esclavage et pour affirmer à nouveau notre attachement à la liberté humaine.

Cette cérémonie s'inscrit également dans un cadre éducatif et a pour rôle de sensibiliser les jeunes générations. Cette année, les élèves du lycée du bâtiment ont tenu à faire part de leur engagement dans la lutte contre l'esclavage, qui sera illustré par la lecture d'un poème.

L'esclavage a été un phénomène mondial qui a prospéré de manière exponentielle entre le XVe et le XIXe siècle, avant d'être progressivement aboli et sanctionné par la loi. Il a principalement touché les populations vivant sur le continent africain. Les historiens estiment que près de 50 millions d'êtres humains ont été réduits en esclavage entre le VIIe et le XIXe siècle, pour être déportés et vendus comme des marchandises.

Ces individus, c'était des hommes, des femmes et des enfants, conduits à la servitude, et souvent à la mort, par d'autres hommes prospérant sur ce commerce indigne.

50 millions de personnes, cela représente l'équivalent de la population de l'Espagne ou de l'Angleterre, entièrement privées de toute liberté, de toute humanité.

À l'occasion de l'annonce de cette journée de commémorations des

« mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions » en 2006, la France a déclaré la traite négrière et l'esclavage comme crime contre l'humanité. Pourtant, malgré une répression unanime, l'esclavage demeure présent dans certaines régions du monde dans lesquelles l'anarchie prime sur le droit et le respect des libertés fondamentales.

Aujourd'hui, l'esclavagisme n'est toutefois pas impuni, c'est un crime puni de 20 ans d'emprisonnement en droit français et poursuivi avec la même fermeté dans l'ensemble des pays européens. Ce qui n'était en revanche pas le cas avant 1848 et l'abolition définitive de l'esclavage en France. Les tentatives d'abolition de l'esclavage ont été nombreuses : au XVIII<sup>e</sup> siècle, les philosophes des Lumières condamnaient l'aliénation totale de toute liberté d'une partie de l'humanité, les esclaves, par d'autres hommes, les négriers. Ainsi, Montesquieu dénonce, tout en contournant la censure royale, la servitude dans son roman Les lettres persanes et l'esclavage va être aboli temporairement à la Révolution française par l'abbé Grégoire (1 lorrain originaire de Lunéville). Ce parlementaire parvint à faire adopter l'abolition de l'esclavage le 4 février 1794, mais le commerce humain, immoral et indigne, fut rétabli en 1802, pour à nouveau près de 46 ans.

À cette période, le commerce triangulaire connaît son apogée et près de 100 000 personnes par an sont asservies en Afrique occidentale et orientale et déportées vers le continent américain pour servir de main d'œuvre dans les exploitations de café, de coton et de sucre.

L'abolition définitive de l'esclavage fut prononcée dans une autre période révolutionnaire qui s'empara de la France à partir de février 1848 et qui vit succéder la II<sup>e</sup> République à la Monarchie de Juillet. À nouveau un homme politique, Victor Schoelcher, milita pour l'abolition d'un système cruel et criminel, un système qu'il avait observé et fermement désapprouvé lors de ses voyages aux États-

Unis et à Cuba. Cette abolition intervint le 27 avril 1848, deux mois exactement après l'adoption de notre devise républicaine « Liberté, égalité, fraternité » et s'appliqua en métropole et dans les territoires ultra-marins, tels les Antilles. Voilà plus de 170 ans que la France a su prendre un tournant important dans le respect des droits humains et reconnaître l'incompatibilité de valeurs de la République avec l'esclavage.

L'esclavage a traversé les époques et s'est transformé au fil des besoins commerciaux. Il avait ses routes, ses trafiquants, ses réseaux et n'a cessé de se perfectionner, au détriment de ses victimes. L'esclavage était mondialisé et ses stigmates restent encore visibles.

L'esclavage a une histoire dans laquelle la France reconnaît qu'elle a pris sa part. Cette histoire est lourde, vive, douloureuse et nous avons la responsabilité d'en tirer des enseignements et de nous souvenir de cette réalité historique.

Une réalité qui ressurgit encore quand des chercheurs et des archéologues déterrent des squelettes humains d'anciens esclaves en différents points des Antilles, en particulier en Guadeloupe et en Martinique.

L'histoire de l'esclavage mérite amplement d'être considérée. Elle est un sujet d'étude de plus en plus choisi par les historiens et ces travaux scientifiques bénéficient du soutien des pouvoirs publics, pour que la lumière la plus objective soit faite. Et cette histoire, elle fait également l'objet d'un intérêt grandissant par l'Éducation nationale et les acteurs institutionnels et privés de la culture.

Dans certaines régions de l'ouest de la France et dans les départements d'outre-mer des expositions complètes sont consacrées à ce trafic humain, notamment au mémorial de l'abolition de l'esclavage de Nantes et au mémorial de la traite et de l'esclavage de Pointe-à-Pitre en Guadeloupe.

Ici, en Moselle, je remercie M. RANO, qui travaille en lien étroit avec les membres de la communauté éducative et qui s'investit quotidiennement pour sensibiliser les jeunes.

Cette année, dans le cadre de la 7<sup>e</sup> édition du Printemps des arts créoles, nous nous sommes associés avec l'office national des anciens combattants et des victimes de guerre et le Musée de la Martinique pour proposer une exposition sur le thème de la dissidence en Guadeloupe et en Martinique, exposition qui va vous être commenté et présenté dans quelques instants par M. RANO.

Je vous remercie pour votre écoute.

J'invite à présent M. SIMON et M. RANO à me rejoindre sur cette estrade pour prolonger mon propos et pour nous détailler le partenariat pédagogique liant le lycée du bâtiment et l'association du printemps afro-créole.